

2018-66

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE BAGNAC SUR CELE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2018**

L'an **deux mille dix-huit**, le **trois décembre**, le Conseil Municipal de la **Commune de BAGNAC SUR CÉLÉ**, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur Fausto ARAQUÉ, Maire**.

Etaient Présents : MM ARAQUÉ F - Malfon A - ALLIDIÈRES C - BROUSSAL F - SOUNILLAC N - BRU L - CLÉMENT A - BABAY M - ARLIGUIE JL - MOULÈNE J - JULIA L - BOUDARD B - MONTUSSAC E - PINTON V - GRIFFEUILLE G

Etaient Excusés : CIPIÈRE P (donne pouvoir à Mr ARAQUÉ) - TRUEL A

Etaient Absents : LACOMBE S - BEFFRIEU N

Lesquels formaient la majorité des membres en exercice.

OBJET : AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET PRESENTE PAR LA SOCIETE DES CARRIERES DU MASSIF CENTRAL

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en sollicitant les remarques et réactions des Elus suite aux présentations du projet de « Renouvellement et d'extension d'autorisation d'exploiter la carrière et ses installations annexes sur la commune de BAGNAC SUR CELE par la SARL SCMC et au déclassement anticipé d'une section de la voie communale n°11 et au classement de la nouvelle section ». Ces présentations ont eu lieu au cours du Conseil Municipal du 17 octobre 2018 et de la réunion publique du 08 Novembre 2018.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal :

- **RECONNAIT** le travail conséquent et de qualité que représente le dossier soumis à enquête.
- **CONSIDERE** qu'une grande partie des doléances et inquiétudes du voisinage sont respectées.
- **ENTEND** les remarques de Mme GOODY et sollicite la SCMC afin qu'elle atténue autant que faire se peut les craintes de celle-ci.
- **APPROUVE** la demande d'extension liée à l'épuisement du gisement actuellement exploité.
- **APPRECIÉ** que la SCMC ait tenu compte des observations formulées pour réduire au maximum la hauteur du merlon de terre végétalisée qui apparaît à Caffoulens.
- **ACCEPTE** le déplacement d'une partie de la VC n°11 pour permettre la poursuite de l'activité des Carrières.

- **CONFIRME** la validation du nouveau tracé qui sera plus court en longueur que la voie déclassée et conforme aux exigences de construction d'une route neuve.
- **SE REJOINT** que les nouvelles installations permettent de mieux combattre les émissions de poussière et les nuisances sonores.
- **COMPREND** que ces investissements importants ne pourront se faire que lorsque la durée d'exploitation sera pérennisée.
- **SE REJOINT** qu'avec l'autorisation, les emplois directs et indirects locaux soient maintenus.
- **CONSTATE** que la proximité, les circuits courts, l'usage de l'embranchement ferroviaire, en un mot l'économie locale sera maintenue voire améliorée.
- **REGRETTE** que l'activité équestre de la Ferme de Caffoulens ait été obligée de se délocaliser pour n'avoir pas pu accéder à du foncier au Mas de Caffoulens.
- **SOUHAITE** que les aménagements paysagers prévus dans le dossier, surtout le long de la RN122, soient rapidement réalisés.
- **SERA** vigilant sur le respect des normes environnementales assurant la tranquillité et la sécurité du voisinage.
- **SOLLICITE** la poursuite des rencontres entre l'entreprise, les riverains, la Sous-Préfecture, la Commune pour le suivi des opérations.
- **N'IMAGINE** pas que cette entreprise centenaire faisant partie du patrimoine communal ne puisse pas poursuivre son activité et sa modernisation.
- **ESPERE** une cohabitation sereine et respectueuse entre l'entreprise et les riverains afin qu'intérêt général et intérêts particuliers trouvent le bon équilibre.
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'ensemble du projet à conditions que les engagements contenus dans le dossier soient respectés.

Pour : 16
Contre : 0

Fait et délibéré à Bagnac sur Célé, le 03 décembre 2018
Publié par affichage le 03 décembre 2018
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Fausto ARAQUÉ

